

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements – série no 2
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : FACEF et ARC

Question 10 Référence : SCGM-3, document 1, p. 2

«L'objectif au cours du prochain exercice est de réduire de 15% les coûts de raccordement (branchement d'immeubles).»

- a) Veuillez expliquer comment il sera possible de réduire de 15% les coûts de raccordement au cours du prochain exercice.
 - b) Veuillez présenter un plan d'opération attestant de la faisabilité et du réalisme d'un tel projet
 - c) Pourquoi l'atteinte d'un tel objectif n'était-il pas possible avant aujourd'hui?
 - d) Quels sont les délais et les coûts de raccordement de toute nouvelle clientèle résidentielle actuellement?
-

Réponse

- a) L'objectif de réduction des coûts de raccordement des clients résidentiels se fera par la révision des contrats généraux octroyés aux entrepreneurs, par le regroupement des activités de raccordement afin de réduire les coûts de déplacement de notre main d'œuvre et celle de nos sous-traitants (notion de fenêtre d'exécution plutôt que de date fixe) et finalement par l'acquisition de branchements pré-montés ('kit'),
 - b) Les éléments décrits ci-dessus constituent notre plan d'opération.
 - c) L'atteinte de cet objectif fait parti du défi excellence et de nos efforts afin de réaliser la pénétration du marché résidentiel comme nous l'avions annoncé l'an dernier.
 - d) Les délais de raccordement varient beaucoup et sont fonction de plusieurs facteurs dont, entre autres, la nature du raccordement à effectuer (sur réseau ou hors-réseau), la date de raccordement souhaitée par le client, la période de l'année et différents facteurs dépendants des autres intervenants dans le processus de raccordement d'un client (entrepreneur-plombier, municipalité...). Nous prévoyons que le coût moyen d'un raccordement pour la nouvelle clientèle résidentielle sur réseau se chiffre à 2 164 \$ (coût du branchement, du compteur et de son installation).
-